

Conditions Générales

1. Inscriptions

1.1. Modalités

Les inscriptions doivent être envoyées au Centre Cyno-Logique Romand (ci-après « CCLR »), par e-mail à l'adresse : contact@cyno-logique.ch ou par courrier postal à l'adresse : Secrétariat du Centre Cyno-Logique Romand, C/O Anne-Lyse Menoud, Chemin de Nantes 4, 1615 Bossonnens. Aucune inscription n'est acceptée par téléphone. Les demandes sont traitées dans l'ordre de leur arrivée.

1.2. Traitement des demandes

Les demandes d'inscription sont traitées dans l'ordre chronologique de leur réception. Toutefois, le CCLR se réserve le droit de prioriser les pré-inscriptions motivées par des impératifs réglementaires, notamment ceux découlant des exigences cantonales.

1.3. Formation complète et liste d'attente

- Si une formation est complète à la date souhaitée, le candidat en est informé et son inscription est reportée sur une liste d'attente pour l'année suivante.
- Le CCLR s'engage à communiquer au candidat la mise à disposition de nouvelles sessions de formation.
- Il appartient toutefois au candidat de déposer une nouvelle demande d'inscription auprès du CCLR afin de confirmer sa participation.

1.4. Acceptation des Conditions Générales

Par son inscription, le candidat déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales ainsi que des règlements applicables à la formation (par exemple le règlement de stages), et les accepte sans réserve.

1.5. Confirmation

La confirmation d'inscription est adressée au candidat par courriel, dès traitement de sa demande. L'horaire du cours, le prix ainsi que d'éventuelles remarques particulières y seront indiqués, pour autant que ces informations n'aient pas déjà été transmises.

1.6. Absence de confirmation

Si le participant ne reçoit pas de confirmation dans un délai d'une semaine après son inscription, il lui incombe de contacter, sans délai et par courriel, le CCLR à l'adresse : contact@cyno-logique.ch.

1.7. Caractère définitif

Un acompte, défini par le CCLR, doit être versé dans les cinq jours suivant la réception de la confirmation d'inscription. Celle-ci n'est définitive qu'après paiement du montant total de la facture.

1.8. Non-paiement

Si la facture n'est pas réglée dans sa totalité, au plus tard dix jours ouvrables avant le premier jour de cours, l'inscription est suspendue. Le participant doit alors régulariser sa situation ou informer le CCLR des raisons du non-paiement. Le CCLR se réserve le droit exclusif de maintenir, ou d'annuler l'inscription.

Si l'intégralité des frais de formation n'ont pas été réglés dans les délais impartis par le CCLR, le candidat ne peut pas se présenter aux examens. Il est alors exclu de la session, sans remboursement des acomptes déjà versés.

2. Conditions obligatoires de participation

2.1. Conditions d'admission aux formations du CCLR

La participation aux formations proposées par le CCLR est soumise aux conditions suivantes :

- les candidats doivent être majeurs au moment de l'inscription ;
- ils doivent disposer d'une assurance Responsabilité Civile valable ;
- Ils doivent satisfaire aux exigences précisées dans la lettre d'accompagnement du formulaire d'inscription, laquelle fait partie intégrante du dossier.

2.2. Validation de la formation et absences

Pour que la formation soit validée par l'obtention du diplôme, la participation à l'ensemble des cours est obligatoire. En cas d'absence pour des cas de force majeure (tels que maladie, accident, obligations militaires ou autres circonstances dûment justifiées), le participant doit fournir un justificatif approprié. Le CCLR est compétent pour statuer sur la nécessité d'un rattrapage des cours manqués et sur les modalités de celui-ci.

2.3. Engagement du participant

- Respecter les horaires fixés par le CCLR.
- Suivre les consignes préparatoires communiquées avant chaque session.
- Se présenter, selon les indications reçues par le CCLR, avec :
 - son propre chien ou un chien mis à disposition ;
 - un détenteur accompagné de son chien ;
 - l'ensemble du matériel requis pour les journées pratiques.

2.4. Comportement du participant

2.4.1. Le participant est tenu d'adopter en tout temps un comportement correct, respectueux et responsable. Tout comportement inadéquat, perturbateur ou contraire aux règles établies peut entraîner l'expulsion immédiate du cours et donner lieu à une procédure de renvoi définitif de la formation, sans remboursement des frais de formation déjà acquittés.

2.4.2. Le participant doit respecter les intervenants et les autres participants, leur liberté d'expression ainsi que la confidentialité des échanges réalisés dans le cadre de la formation.

- Le respect des animaux présents est une obligation absolue. En cas de suspicion ou de constat de maltraitance animale, le CCLR doit être immédiatement informé. Chaque propriétaire demeure seul responsable de son chien, de sa conduite et de sa sécurité. Le CCLR décline toute responsabilité en cas d'accident, de morsure ou de dommage causé par un animal.

- Le CCLR se réserve le droit d'exclure, sans délai, tout participant responsable de maltraitance animale et d'engager, le cas échéant, les actions disciplinaires, civiles ou pénales nécessaires.

3. Annulations

3.1. Modalités

Les annulations doivent être transmises par écrit, par courrier postal et/ou par courriel. Le timbre-poste et/ou la date d'envoi du courrier fait foi.

3.2. Frais administratifs

Un montant forfaitaire de **30% de la facture** est dû si l'annulation intervient après réception de la facture (cf point 1.4.).

3.3. Désistements

3.3.1. Tout désistement, intervenant **dans le mois précédant** le début de la formation, entraîne l'obligation, pour le participant, de s'acquitter du **70% du montant total** du cours. Ce dernier demeure dû au CCLR.

3.3.2. Tout désistement intervenant **dans la semaine ouvrable** précédant le début de la formation entraîne l'obligation, pour le participant, de s'acquitter de **l'intégralité des frais de formation**. Ces derniers demeurent dus au CCLR.

3.4. Report et annulation par le CCLR

En cas d'annulation de formations par le CCLR, pour raisons indépendantes de sa volonté, organisationnelles ou exceptionnelles, aucune finance de cours n'est exigible. Si le cours a déjà été réglé, il est intégralement remboursé. Les cours annulés sont reportés à une date ultérieure. Celle-ci sera communiquée aux participants dans les meilleurs délais.

3.5. Abandon en cours de formation

3.5.1. Abandon sans motif de force majeure

En cas d'abandon de la formation par le participant, pour des motifs autres qu'un cas de force majeure (exemple : Maladie ou accident dûment justifié), **aucun remboursement des frais de formation n'est accordé**. L'intégralité du montant demeure exigible par le CCLR.

En cas d'abandon de la formation, il appartient exclusivement au participant de solliciter, auprès du CCLR, une **attestation des journées de cours effectivement suivies**. A défaut de demande expresse, aucune attestation ne sera délivrée.

3.5.2. Abandon avec motif justifié (cas de force majeure)

En cas d'abandon de la formation pour un cas de **force majeure**, dûment établi par la production d'un certificat médical ou de tout document équivalent reconnu, un décompte spécifique est effectué, selon le principe suivant :

- un montant forfaitaire correspondant au **30% des frais de formation** est retenu à titre de participation aux frais administratifs (cf point 3.2.) ;
- le solde est calculé **au prorata du nombre de journées effectivement suivies** par le participant ;
- une **attestation des journées de cours effectivement suivies** est délivrée, par le CCLR, au participant.

3.6. Non-paiement

En cas de non-paiement des frais de formation, le CCLR se réserve le droit d'engager toute procédure de recouvrement légale, y compris par voie de poursuite. Le montant dû demeure exigible dans son intégralité, indépendamment du désistement ou de l'absence du participant.

4. Finances de cours

4.1. Frais de formation

Les frais de formation couvrent l'ensemble des coûts liés à l'organisation des cours, notamment :

- la location des locaux ;
- la rémunération des intervenants ;
- la fourniture des supports pédagogiques ;
- les frais afférents aux examens écrits et pratiques ;
- la préparation et l'impression des diplômes.

4.2 Dépenses personnelles

Les frais de formation n'incluent pas les dépenses personnelles du participant, telles que :

- les frais de stage ;
 - les frais de déplacement ;
 - les repas et boissons ;
 - le matériel personnel d'éducation canine (par exemple : laisse, longe, sac à friandises, etc.) ;
- ainsi que toute autre charge similaire.

Ces frais demeurent à la charge exclusive du participant.

4.3. Justificatif de paiement

Le participant est tenu de présenter un justificatif de paiement valable, lors du premier jour de cours. À défaut, le CCLR se réserve le droit de refuser l'accès à la formation, jusqu'à régularisation de la situation.

5. Protection des données

5.1. Données personnelles

Les participants et leurs mandants consentent au traitement de leurs données personnelles par le CCLR, dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution et au suivi du contrat de formation. Ce traitement inclut notamment la gestion administrative des inscriptions, l'organisation des cours, la communication avec les participants ainsi que l'établissement des attestations et certificats.

L'inscription du participant sur la **liste officielle des professionnels formés par le CCLR et publiée sur le site Internet** n'est pas automatique.

Elle intervient uniquement :

- sur **demande expresse du participant**, et,
- après signature d'une **déclaration d'acceptation spécifique** autorisant la diffusion de ses données personnelles (nom, prénom, formation suivie, année d'obtention du diplôme, adresse courriel, no de téléphone, etc.).

À défaut de cette demande et de l'acceptation formelle, aucune donnée nominative du participant ne sera rendue publique par le CCLR.

6. Interdictions formelles

6.1. Supports de cours / Droits d'auteurs

Les supports de cours, qu'ils soient remis sous format papier, numérique ou tout autre support, demeurent la propriété exclusive des intervenants ou, selon convention, du CCLR.

Il est strictement interdit, sans autorisation écrite préalable du CCLR ou des ayants droit :

- d'en faire des copies, totales ou partielles ;
- de les diffuser ou de les partager avec des tiers ;
- de les reproduire ou de les publier, sous quelque forme que ce soit.

Toute utilisation non autorisée des supports de cours constitue une violation des droits d'auteur et peut donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales.

6.2. Il est strictement interdit aux participants :

- de filmer, photographier ou enregistrer les cours ou les activités de formation sans autorisation préalable du CCLR ;
- de publier des propos mensongers ou de propager des rumeurs portant atteinte au CCLR, à ses intervenants ou aux autres participants.

6.3. Transgression

La transgression de ces interdictions constitue une violation grave du contrat de confiance et peut entraîner l'exclusion immédiate de la formation, sans remboursement des frais de formation déjà acquittés.

7. Prestations et responsabilités

7.1. Responsabilité

La responsabilité du CCLR ne peut être engagée qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave dûment établie. En tout état de cause, la responsabilité est strictement limitée aux dommages directs et prévisibles résultant de l'exécution du contrat. Toute prétention en dommages-intérêts doit être formulée par écrit et adressée au CCLR dans un délai maximum de trois mois à compter de la survenance de l'événement à l'origine de la réclamation.

7.2. Objets personnels

Le CCLR **décline toute responsabilité** concernant les objets personnels apportés par les participants. Ceux-ci demeurent sous la garde, la surveillance et la responsabilité exclusive de leur propriétaire. En cas de perte, de vol, de détérioration ou de dommage quelconque, aucune indemnisation ne pourra être réclamée au CCLR.

8. Dispositions générales

Le présent document est rédigé à la forme masculine, la forme féminine étant incluse par extension.

9. Droit applicable et for juridique

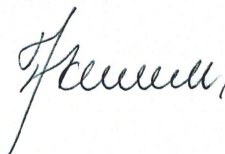
Tout litige est de la compétence exclusive du for juridique du siège social du CCLR. Seul le droit suisse est applicable.

Les présentes Conditions Générales remplacent tous les documents précédents relatifs aux conditions générales et règlements.

Bossonnens, le 29.07.26

Centre Cyno-Logique Romand

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Müller', written over a horizontal line.

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. D.', written over a horizontal line.